

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :
187, Rue de Menin
Parc de l'Innovation
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

COMPTE-RENDU
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE**
« ALLIANCE NORD-OUEST »

L'an deux mille dix-huit, le douze mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Membres titulaires :

DEPRICK Carole, BILLAU Alain, DUTHOIT Hugues, KRIEGER Christiane, BRIFFAUT Jean-Jacques, SAS Michel, DESRUMAUX Jean-Luc, PENNEQUIN Pierre, HOUZE Michel, HOUSSIN Jacques, DERVYN Olivier, SENECHAL Danielle, LAHOUSTE Pascale, DELEBARRE Christelle, BOUCAUT Daniel, HALLYNCK Rose-Marie, BOCKLANDT Christine, GUIBERT Gérard, LIENART Christophe, DELEBARRE Patrick, JEAN-BAPTISTE Bernard, ROCHER Sophie, PAPIACHVILI Nicolas, CATHELAIN Loïc, LEPRETRE Sébastien, MASSIET-ZIELINSKI Violette, DETOURNAY Alain, TRAISNEL Brigitte, PETRONIN Yvon

Membres suppléants avec voix délibératives :

TEIRLINCK Régis, LEPOUTRE Bérengère, JILCOT Claudie, RIBEAUCOURT Patrice, WASILKOWSKI Claude, TRINEZ Patricia, ZIZA Eryck

Membres titulaires absents, excusés :

DELEBARRE Jean, BEADES Miguel, BAUDRY Jean-Marc, DAUBRESSE Marc-Philippe, CAUDRON Christophe, ASTRUC-DAUBRESSE Brigitte, MAZEREEUW Alain, MAILLIET Marie-Gérard, MAIFFRET Christine, REYNAERT, Claude, SAVARY Thérèse, BINET Patrick, CONVERT Christophe, ACQUETTE Stéphane, ITIER Jean-Luc, MARANT Georges, MASSE Elisabeth, COLARD Patrick, DELAPLACE Rudy, LEKIEN Danièle, CROS Jean-Yves, DESTAEBEL Patricia, BALLOY Daniel, PLATTEEUW Rudy, TOULEMONDE Thierry, MOENECLAEY Hélène, PEUGNET Marielle, GERARD Bernard, LHERBIER Pascal, BIZOT Evelyne

Secrétaire de séance : PAPIACHVILI Nicolas

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le : 27 Février 2018

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 36

01-18 : FIXATION DU COÛT A L'ACTE PONDERE DE LA PRESTATION DU SERVICE INSTRUCTEUR AUX COMMUNES NON ADHERENTES AU SIVOM

Vu l'article L. 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les prestations de services réalisées par un Etablissement Public de Coopération Intercommunal pour le compte d'une collectivité ;

Vu l'article L. 422-8 du Code de l'Urbanisme supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toute commune compétente appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants ;

Vu l'article R. 423-15 autorisant la commune à confier par convention les actes d'instruction aux services d'un groupement de collectivités ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest n° 15-15 en date du 18 mars 2015 par laquelle le SIVOM s'est doté de la compétence « appui en ingénierie et conseil en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme et de droit des sols pour les communes adhérentes à cette compétence et habilitation du SIVOM pour l'exécution de prestations de services dans ce domaine pour des communes non adhérentes au SIVOM » ;

Considérant que, dans un souci de qualité de service et de mutualisation de moyens, le SIVOM a proposé par voie de convention d'assurer l'instruction d'autorisations d'urbanisme pour le compte de communes extérieures.

Considérant que ces conventions prévoient que le SIVOM déterminera chaque année le coût unitaire par acte pondéré.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de fixer le coût à l'acte pondéré à 256,00 € pour l'année 2018.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, fixe le coût de l'acte pondéré à 256,00 € pour l'année 2018.

02-18 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Vu la Loi NOTRe du 07 août 2015 ;

Vu les articles L. 2312-1, L. 5211-36 et R. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Aux termes de ces articles, le Président présente dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un Rapport d'Orientation Budgétaire aux membres du Comité Syndical. Ce rapport donne lieu à débat.

La présente délibération prend donc acte du débat dont a fait l'objet le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 ci-annexé.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, prend acte du débat dont a fait l'objet le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

03-18 : TARIFS JOURNALIERS D'HEBERGEMENT 2018 POUR L'EHPAD GEORGES DELFOSSE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif au prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées,

Au regard des dispositions consécutives aux orientations adoptées par l'Assemblée Départementale les 12 octobre et 17 décembre 2015 relatives à la tarification des établissements pour personnes âgées, le SIVOM est amené à fixer indépendamment des orientations du Département, la politique tarifaire de l'EHPAD Georges Delfosse pour les places non habilitées.

Ainsi, il est proposé aux membres du Comité Syndical de fixer, pour les places non habilitées à l'aide sociale, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement 2018 comme suit :

- Tarif journalier afférent à l'hébergement pour les plus de 60 ans : 56,79 € (56,11 € en 2017),
- Tarif journalier afférent à l'hébergement pour les moins de 60 ans : 75,66 € (74,76 € en 2017).

Ces tarifs s'appliqueront à la date où la délibération aura été rendue exécutoire.

Un arrêté ultérieur du Département fixera les tarifs journaliers Hébergement 2018 pour les places habilitées à l'aide sociale.

Un arrêté ultérieur du Département fixera les tarifs journaliers Dépendance 2018.

Il est précisé que ces tarifs sont révisés annuellement et fixés par le Département ou le SIVOM, chacun en ce qui le concerne.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver les tarifs hébergement 2018 pour l'EHPAD Georges Delfosse.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve les tarifs journaliers d'hébergement 2018 de l'EHPAD Georges Delfosse.

L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été vue, la séance est levée.



Sivom
alliance
nord-ouest

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018



Sommaire

1. Contexte législatif

2. Carte d'identité du SIVOM

3. Objectifs du BP 2018 : mutualisation des moyens et des actions

4. Budget Principal

4.1 Résultats antérieurs

4.2 Section de fonctionnement

4.3 Section d'investissement

4.4 Gestion de la dette

1. Contexte législatif

Créé par la Loi NOTRe du 7 août 2015, le Rapport d'orientation budgétaire a pour objectif de présenter au Comité Syndical :

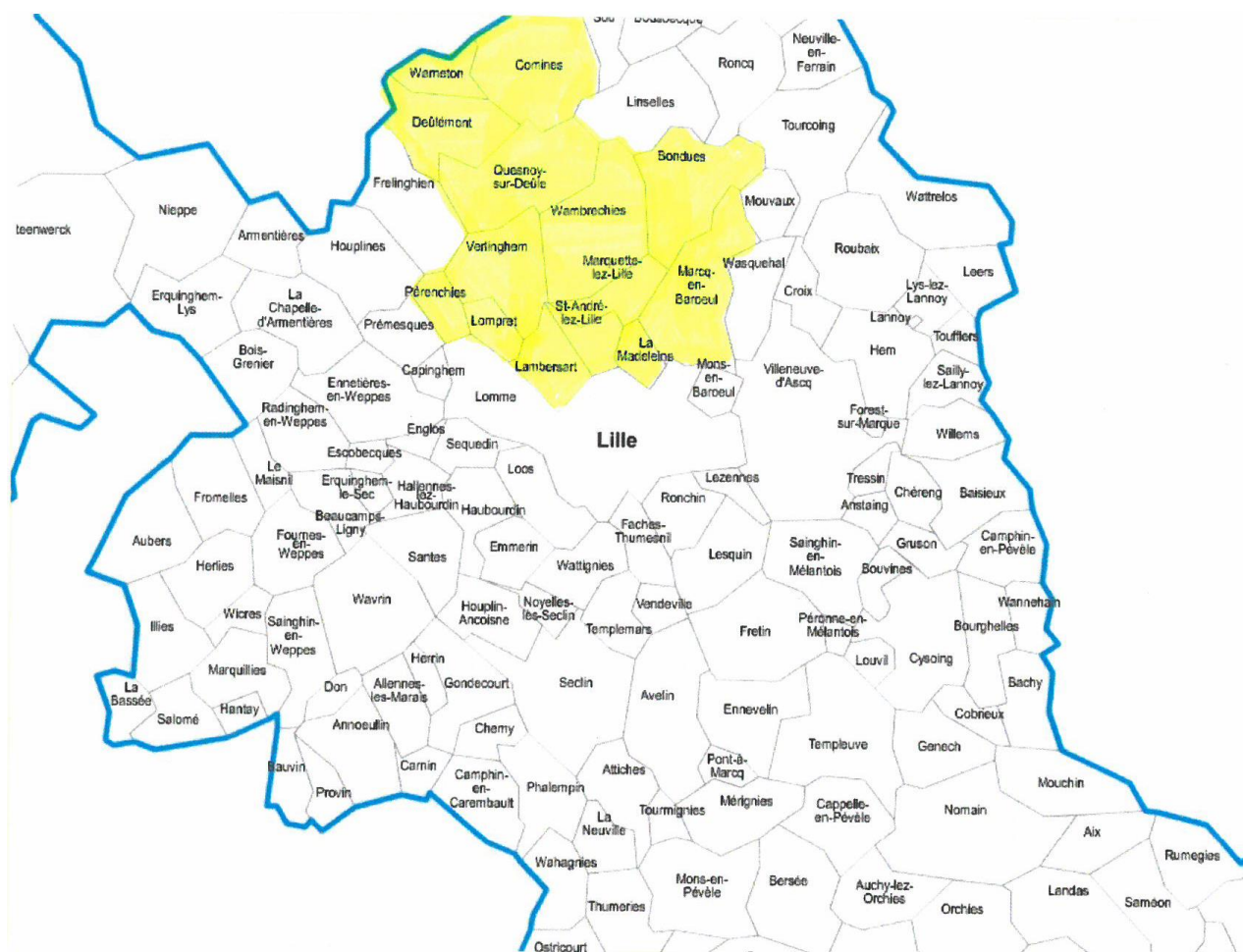
- Les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés pour le SIVOM Alliance Nord-Ouest
- L'évolution de la situation financière du SIVOM
- La structure et rémunération des effectifs
- La structure et la gestion de la dette

Ce rapport sert ainsi de support au débat d'orientation budgétaire, préalable obligatoire à l'examen du budget.

2. Carte d'identité du SIVOM

Communes membres

Le périmètre du SIVOM Alliance Nord-Ouest :



Bondues – Comines – Deûlémont – La Madeleine – Lambersart – Lompret – Marcq-en-Barœul – Marquette-lez-Lille – Pérenchies – Quesnoy-sur-Deûle – Saint-André – Verlinghem – Wambrechies – Warneton

Nom du groupement : SIVOM Alliance Nord-Ouest

Date de création : 31 janvier 1980

Commune siège : Saint-André

Nombre d'habitants : 166 000



3. OBECTIFS DU BP 2018 : MUTUALISATION DES ACTIONS ET DES MOYENS

Le SIVOM a depuis sa création travaillé à la mutualisation des moyens et à la création d'outils communs que ce soit en matière d'emploi, de services aux aînés, d'archives, de tourisme et de réseaux (avant la reprise de ces compétences par la MEL), et depuis 2015 en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

3.1 Instruction des autorisations d'urbanisme

Communes utilisant le service Urbanisme

Communes du SIVOM :

Lambersart - Lompret - Marquette-Lez Lille – Pérenchies - Quesnoy-sur-Deûle - Verlinghem.

Communes extérieures au SIVOM :

Bois-Grenier – Capinghem – La Chapelle d'Armentières – Englos – Ennetières-en-Weppes – Fromelles – Hallennes-lez-Haubourdin – Herlies – Le Maisnil – Prêmesques – Radinghem-en-Weppes

	2016	2017
Nombre d'actes instruits pour les communes du SIVOM	766	696
Nombre d'actes instruits pour les communes extérieures	320	467
TOTAL	1086	1163

Soit une augmentation 7% du nombre de dossiers traités.

3.2 Mise en place des politiques d'emploi et d'insertion sociale et professionnelle

La priorité sera donnée à l'apprentissage et à l'alternance par le biais :

- Du versement d'une subvention d'un montant de 692 431,64€ à l'association ALPES pour le financement d'actions destinées au public ciblé sur :
 - Le PLIE à hauteur de 218 700,64€
 - La mission locale à hauteur de 323 641€
 - La maison de l'Emploi à hauteur de 150 000€
- De la convention de partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat :
 - Actions apprentissage à destination des volontaires du service civique, des écoles et collèges
 - Actions expérimentales de retour à l'emploi pour les personnes bénéficiant du RSA grâce à l'apprentissage

3.3 Service civique

Une nouvelle session a débuté en janvier et prendra fin en juillet 2018 avec 25 jeunes.

3.4 Promotion du territoire

Organisation des manifestations suivantes :

- Deûle en fête 2018 : la manifestation se déroulera les 2 et 3 juin 2018 et proposera un Grand rassemblement féérique de vénitiens ainsi qu'un spectacle de chimères lumineuses (budget prévisionnel 120K€)
- Terroir en fête en septembre 2018 (budget prévisionnel 40k€)
- Festivités de Noël

3.5 Projets intercommunaux de développement des activités de loisirs

Suite au groupement de commande conclu avec la MEL en 2017, le SIVOM a lancé une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation d'une piscine intercommunale sur Quesnoy-sur-Deûle. L'étude sera réalisée courant 2018.

3.6 Service archives

Le service intervient dans les communes et au SIVOM pour le classement et la valorisation du patrimoine.

En 2018 sont prévues :

- Une exposition intitulée « le quotidien des quesnoysiens 1914-1918 » pour le 11 novembre à Quesnoy-sur-Deûle
- La réalisation d'une plaquette pour les communes adhérant au service sur le thème de « mai 68 »
- Accueil d'un stagiaire Master 1. Thème du stage : « la gestion du cycle de vie des documents du service Ressources Humaines » à Lambersart

3.7 Prévention des atteintes à la tranquillité publique

Dans le cadre de sa compétence « mise en place de services en matière de prévention des atteintes à la tranquillité publique », le SIVOM Alliance Nord-Ouest organise depuis 2016 des chantiers de travaux d'intérêt général en lien avec le Service Pénitentiaire d'Insertion de Probation du Nord.

Ces chantiers, subventionnés par moitié par le biais du fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, permettent aux jeunes condamnés (âgés de moins de 26 ans) d'exécuter un travail pour l'intérêt général tout en trouvant un appui dans une démarche d'insertion.

Il est prévu pour 2018 de reconduire un chantier de 5 semaines sur les communes de Lompret, Marquette-lez-Lille ? Quesnoy-sur-Deûle, Verlinghem et Wambrechies.

3.8 Développement durable

Le SIVOM a mis en place en 2011 le premier espace Info-Energie métropolitain. Il continuera en 2018 de mettre à disposition à titre gratuit un bureau pour accueillir la conseillère EIE.

En partenariat avec l'EIE, des actions de sensibilisations sur les communes seront organisées : « les samedi de l'énergie ».

Des actions complémentaires à celles de l'EIE seront également mise en œuvre en 2018 et notamment, une action « Campagnes et villes propres » du 15 au 18 mars 2018

3.9 Gérontologie

Le SIVOM soutient l'activité du CLIC avec une subvention de **16 232,60 € pour 2018**, soit 0,20 € par habitants.

Le SIVOM Alliance Nord-Ouest soutient l'organisation de la semaine bleue en octroyant une aide à la mise en place de jeux intercommunaux à l'intention des clubs des aînés (3000€).

4. BUDGET PRINCIPAL

4.1 Résultats antérieurs

		2014 CA	2015 CA	2016 CA	2017 Estimé
FONCTIONNEMENT	RECETTES	1 990 869,72 €	1 929 889,44 €	2 116 141,73 €	2 156 532,79 €
	DEPENSES	1 818 901,49 €	1 912 691,95 €	1 952 077,04 €	1 921 473,61 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE	171 968,23 €	17 197,49 €	164 064,69 €	235 059,18 €

INVESTISSEMENT	RECETTES	208 578,58 €	383 102,43 €	197 392,77 €	179 258,98 €
	DEPENSES	135 131,33 €	68 320,43 €	64 383,74 €	53 620,54 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE	73 447,25 €	314 782,00 €	133 009,03 €	125 638,44 €

RESULTAT DE L'EXERCICE (A)	245 415,48 €	331 979,49 €	297 073,72 €	360 697,62 €
----------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (B)	340 146,95 €	512 115,18 €	583 820,30 €	747 884,99 €
REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (C)	894 494,84 €	967 942,09 €	1 305 616,07 €	1 438 625,10 €

RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	512 115,18 €	529 312,67 €	747 884,99 €	982 944,17 €
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	967 942,09 €	1 282 724,09 €	1 438 625,10 €	1 564 263,54 €
RESULTAT DE CLOTURE AVEC REPORT DES EXCEDENTS (A+B+C)	1 480 057,27 €	1 812 036,76 €	2 186 510,09 €	2 547 207,71 €

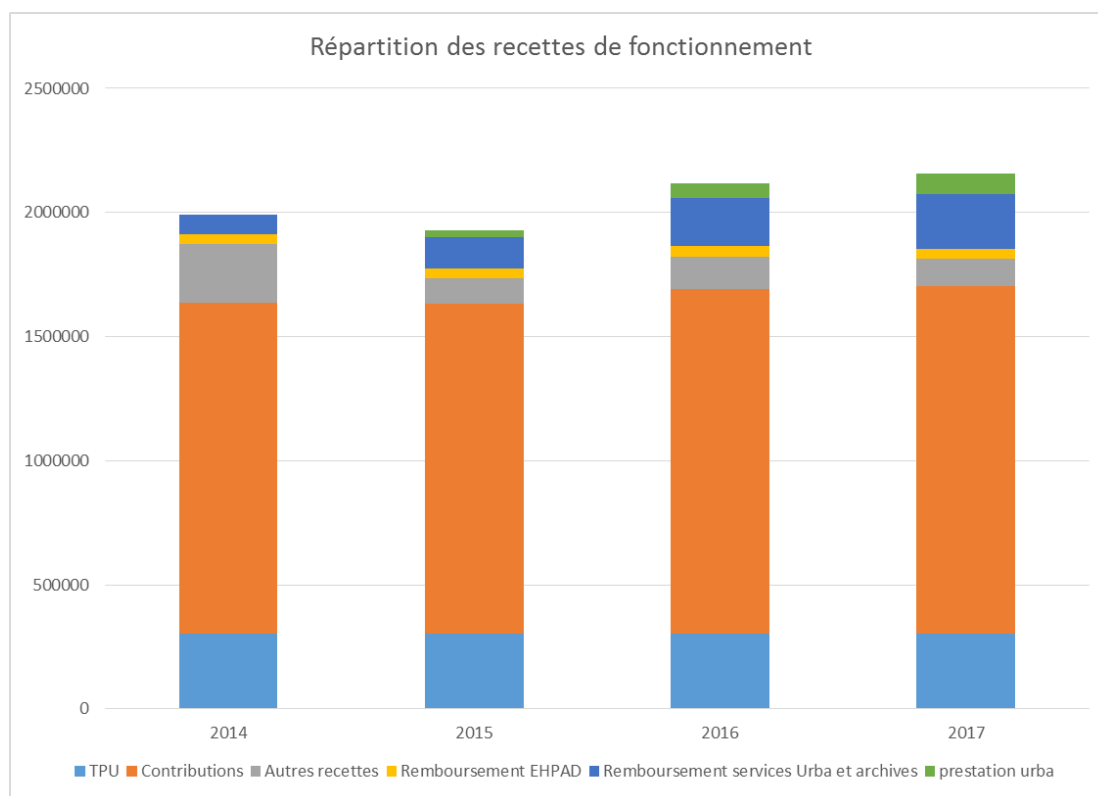
*2016 intégration des résultats de l'office dans les reports en fonctionnement et investissement

4.2 Section de Fonctionnement

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement



4.2.1 Recette de fonctionnement

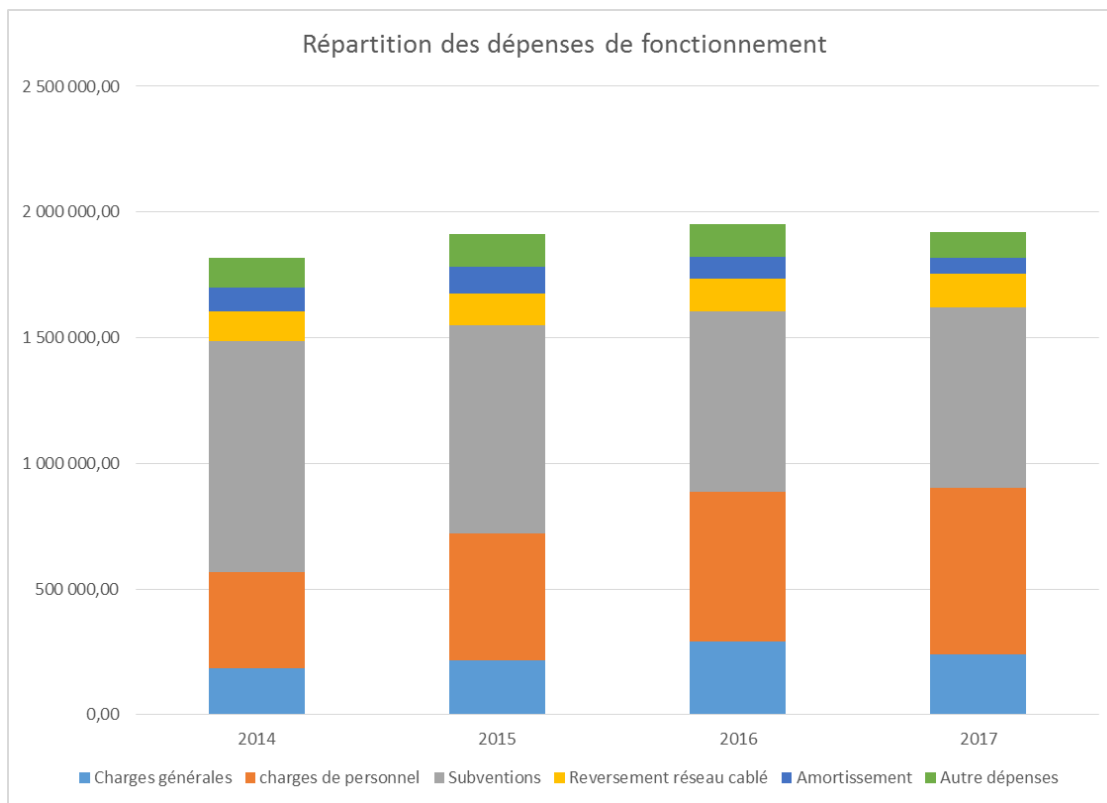


Pour 2018, les recettes principales sont issues :

- Du reversement de la TPU par les communes : montant fixe de 303 908,70€
- Des contributions des communes qui sont estimées pour 2018 à 1 395 000€
- Le remboursement de charges de personnel par l'EHPAD évalué à : 41 000 €
- Le remboursement de la mise à disposition des services Archives et Urbanisme évalué à : 219 000€
- La facturation du service urbanisme aux communes extérieures évaluée à 91 000€

Les recettes prévues au BP 2018 sont sensiblement identiques à celles prévues au BP 2017

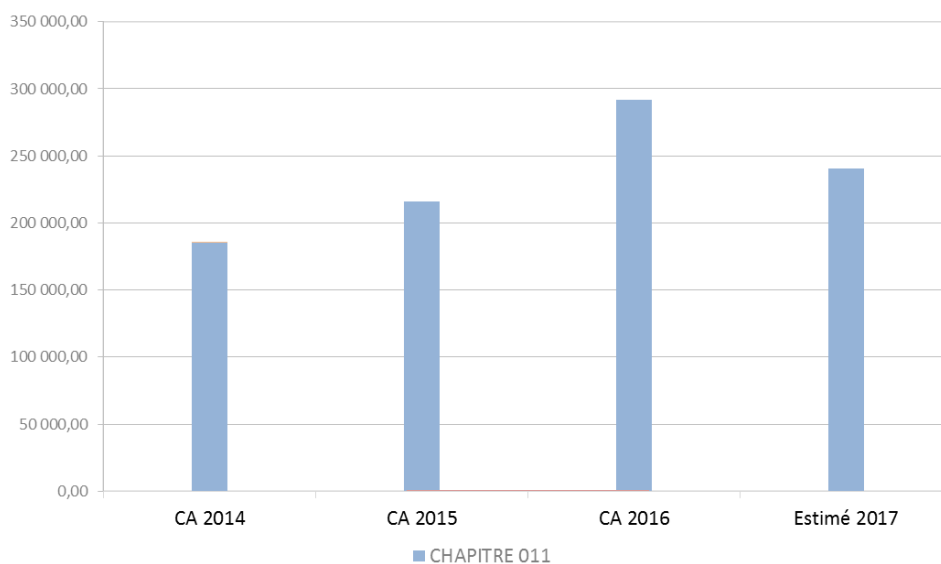
4.2.2 Dépenses de fonctionnement



Principales dépenses de fonctionnement :

4.2.2.1 Charges à caractère général (chapitre 011)

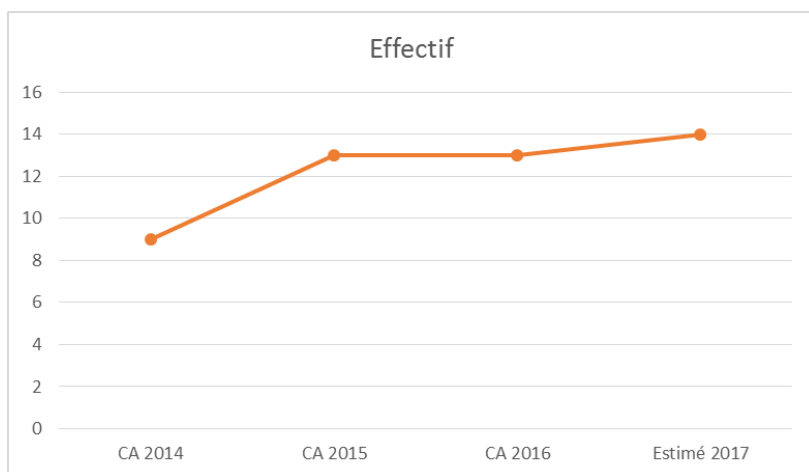
Evolution des charges à caractère général



Les charges à caractère général prévues au BP 2018 sont en légère baisse par rapport au BP 2017 : -4%

4.2.2.2 Charges de personnel

Effectifs



*2014/2015 : reprise de deux agents de l'OTI à partir de juillet 2015 et embauche de deux agents pour la création du service urbanisme à partir d'août 2015.

Effectifs au 31/12/2017	Temps complet	80%
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Cat A	2	
Cat B	3	1
Cat C	4	3
FILIERE TECHNIQUE		
Cat C	0	1
TOTAL	9	5

Au 31 décembre 2017, l'ensemble du personnel est titulaire.

Les charges de personnel représentent 660 290€ soit 34% des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel prévues au BP 2018 sont en légère hausse par rapport au BP 2017 : +2% (un agent du service urbanisme arrivé en avril 2017).

Aucune création de poste n'est prévue pour 2018, l'évolution des charges de personnel suivra l'évolution du point d'indice.

Structure de la rémunération

	Traitement brut	NBI	Primes	Heures sup	Charges (cotisations...)
Montant €	307 804,02	4 650,31	119 689,07	5 064	223 081,98
% charges de personnel	46,62%	0,70%	18,12%	0,77%	33,78%

Absentéisme (maladie-accident du travail)

Année	2015	2016	2017
Nombre de jours d'absence	17,5	8	82,5
% d'absentéisme	0,80%	0,39%	3,22%

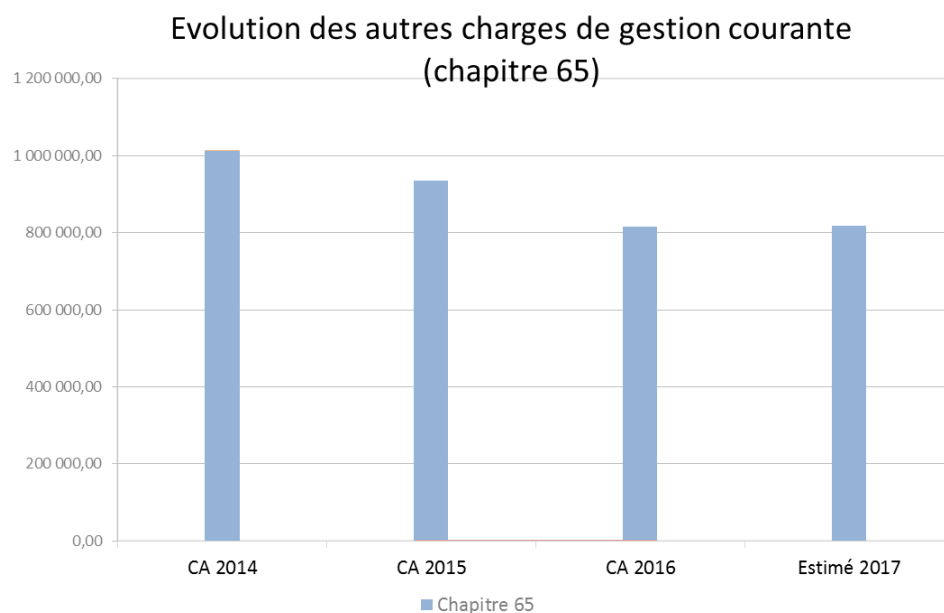
Le taux d'absentéisme dans la fonction publique territoriale en 2016 a été évalué par la caisse des dépôts à 8,2% (7,3% dans les EPCI).

Temps de travail effectif

Le temps de travail effectif en 2018 sera de 1556 heures pour un agent à temps complet.

4.2.2.3 Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Principales dépenses : Subventions pour l'emploi, le CLIC, jeux intervilles, COS.

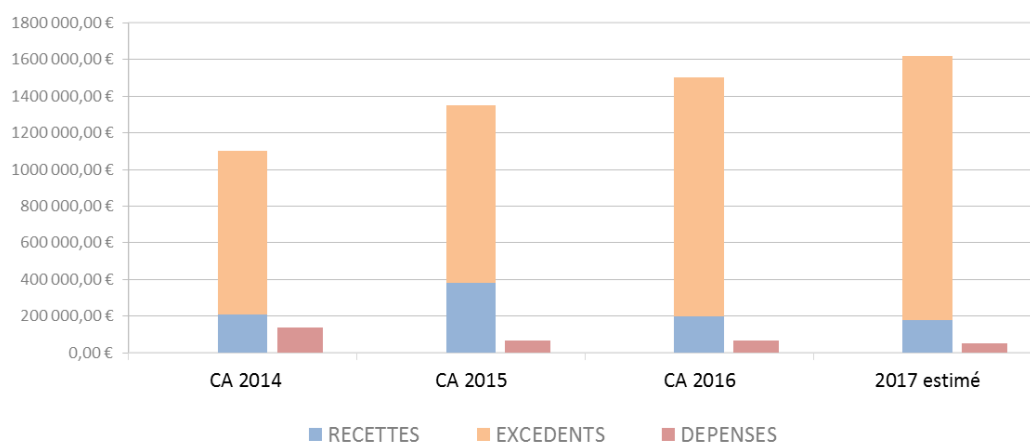


*Ecart entre 2014 et 2016 correspond à la suppression progressive de la subvention pour l'OTI

Les dépenses au chapitre 65 prévues au BP 2018 sont en légère hausse par rapport au BP 2017 : +1,75%

4.3 Section d'investissement

Evolution des recettes et dépenses d'investissement



4.2.3 Recettes

Elles sont regroupées en trois postes :

- Le remboursement par l'Etat du fond de compensation de TVA (FCTVA) estimé à 6 160 €
- Les amortissements des immobilisations qui sont estimés à 46 685€
- Les annuités de remboursement du réseau câblé à hauteur de 110 977€

Les recettes prévues au BP 2018 seront légèrement inférieures à celles du BP 2017 : - 8% (baisse des amortissements des immobilisations)

4.2.4 Dépenses

- Mobilier et matériel informatique

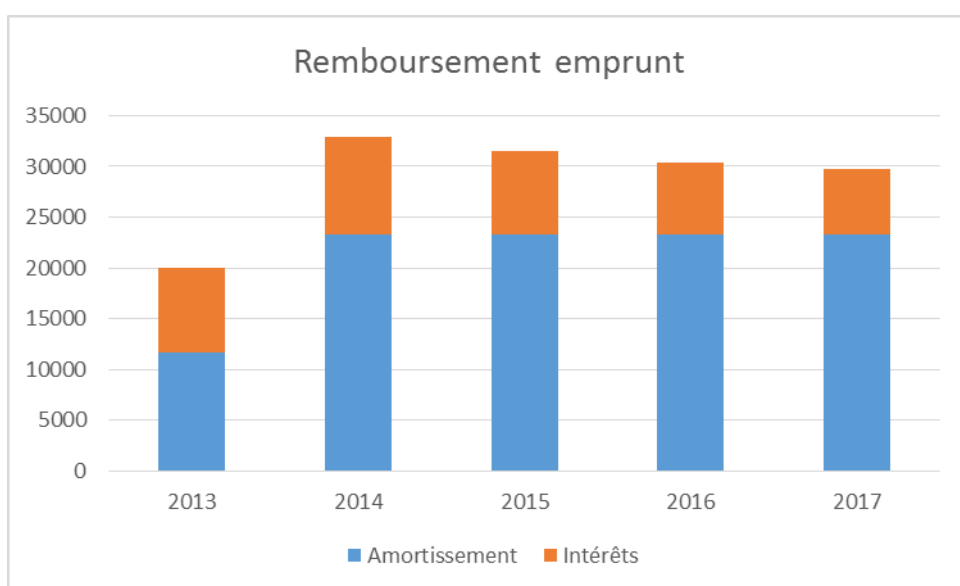
Les dépenses prévues au BP 2018 sont en baisse de 83% par rapport à celles prévues au BP 2017 (projet d'investissement de 400 000€ non réalisé en 2017 et non reconduit pour 2018).

4.3 Structure et Gestion de la dette

Le SIVOM a contracté un emprunt pour financer partiellement l'achat de ses locaux administratifs en 2013 avec remboursement sur 15 ans.

Situation

- Capital emprunté : 350 000 € auprès de la Caisse des dépôts Fonds d'Épargne
- Taux d'intérêt variable en fonction du taux du Livret d'Épargne Populaire (taux sur prélèvement de février 2018 : 2,49%)
- Charges d'intérêts payées en 2017 : 6 403.55 €
- Capital restant dû au 31/12/2017 : 245 000.06€
- Poids de la dette par habitant pour 2018 : 0,18€ par habitant



*2013 : remboursement sur 2 trimestres